

<http://www.snetap-fsu.fr/Une-situation-preoccupante-et-des-informations-lacunaires.html>



Une situation préoccupante et des informations lacunaires

- Nos Actions - Les Communiqués -



Date de mise en ligne : mercredi 1er septembre 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

UNE SITUATION INQUIÉTANTE ET TOUJOURS AUSSI PEU D'INFORMATION

Comme dans l'ensemble du système éducatif, la situation sanitaire pour les établissements agricoles est très préoccupante mais les éléments concrets de cette rentrée restent encore flous, malgré les interpellations directes du Ministre et nos appels à anticiper cette rentrée dans l'enseignement agricole et maritime. En outre, nous n'avons toujours pas de bilan précis de l'impact de cette pandémie sur les conditions de travail.

En matière de continuité pédagogique les personnels attendent toujours un message clair des éléments concrets, de la part de l'inspection pédagogique en matière d'allègement nécessaire de programme et de scénarii pour les examens 2022. Pour le SNETAP-FSU l'enseignement à distance ne peut être la réponse.

C'est à nouveau une rentrée qui risque d'augmenter les inégalités. Or, l'École ne peut être un lieu de discrimination. Comment gérer une classe avec des élèves vaccinés pour lesquels l'isolement ne serait plus requis et des élèves non vaccinés appelés quant à eux à être "évincés" de nos classes s'ils sont cas contact ?

Pour la vaccination et ... contre la coercition

Le SNETAP-FSU dans la logique de ses prises de position depuis le début de la crise sanitaire n'est évidemment pas contre la vaccination. Pour autant il ne peut cautionner la décision de mise en place du "pass sanitaire" car il s'agit d'une décision coercitive, porteuse d'une politique répressive, allant à l'encontre de nos valeurs éducatives et de prévention.

Il s'agit en réalité d'un aveu d'échec de tentatives, pour peu qu'elles aient existé, de conviction et d'adhésion de la population, ayant pour issue un développement de clivages sociétaux dont notre pays n'a pas besoin.

DÉMANTÈLEMENT DU SERVICE PUBLIC DE FORMATION AU PROFIT DU PRIVÉ

Un budget en réduction

Cet été, lors du vote de la loi de finances rectificative, le Parlement a annulé 5 millions d'euros pour l'enseignement technique et supérieur agricole ... alors même que le Sénat en pleine réflexion sur l'avenir de l'Enseignement agricole, avait clairement rejeté ces annulations.

Pour le Ministre, ces crédits "n'auraient donc pas été utilisés".

Pourtant les coupes budgétaires portées à l'EAP, sont incomparables avec celles portées à l'Éducation Nationale et ceci malgré un affichage par le gouvernement de sanctuarisation du budget dédié à l'éducation.

Comment entendre une telle décision au regard des difficultés budgétaires que connaissent les établissements agricole publics, accentuées par une crise sanitaire inédite et alors que plus que jamais, ils doivent relever des défis sociaux : renouvellement de la moitié des agriculteurs.trices dans les 10 ans, défis environnementaux et économiques. Plus que jamais, ses programmes d'enseignement supérieur et de recherche doivent être renforcés.

Des projets privés qui profitent de l'effet d'aubaine de la loi

Pénicaud

La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » en 2018 permet l'ouverture des [CFA](#) privés, en concurrence directe avec les CFA et [CFPPA](#) publics, mais également avec les lycées agricoles. Elle institutionnalise le mixage des publics qui se développent au risque de dégrader les conditions d'apprentissages des jeunes et les conditions de travail des personnels.

Le dérèglement de l'offre de formation et son financement, combiné aux suppressions d'emplois, affaiblissent méthodiquement l'outil public de formation et ouvre la voie à d'autres projets. Le dernier exemple est celui de l'école d'agriculture "Hectar", qui ouvre ses portes à cette rentrée dans les Yvelines.

Ce sont aussi : un projet d'une nouvelle école privée en Île de France, la vente du site historique de formation de Grignon, le CFA Lactalis, des projets d'école portés par la Fondation Hulot, ...

Toujours pas de nouveau schéma national des formations

Pour le SNETAP-FSU, il faut que l'assèchement du service public cesse et qu'une priorité soit enfin redonnée à l'EAPublic, qui doit pouvoir répondre à tous les défis.

Pour cela, l'EAP a notamment besoin d'un nouveau schéma national prévisionnel des formations qui malgré les promesses du Ministre de lancer l'élaboration de ce 7ème SNPF, n'a toujours pas débuté.

LA POURSUITE DES RÉFORMES DE DIPLÔMES ... CONTRE L'EXAMEN TERMINAL

Au prétexte de l'adaptation des diplômes et des formations à l'agroécologie et de la réforme du baccalauréat, la [DGER](#) poursuit les rénovations des différentes spécialités des [BTSA](#) et des Bac Pro, du tronc commun du Bac Pro et, annoncé cet été, l'abandon du Contrôle en Cours de Formation en Bac STAV contre le Contrôle Continu. Elle emboîte ainsi le pas derrière l'Éducation nationale, ignorant le plus souvent nos spécificités.

L'ensemble de ces rénovations accentue un peu plus la disparition totale de l'examen terminal (en BTSA) ou sa perte de poids dans la délivrance du diplôme pour une plus grande autonomie des établissements tant dans la délivrance des certifications que dans les programmes.

INDEMNITAIRE ... DES DÉCLARATIONS [EN](#) TROMPE L'RIL

La revalorisation des salaires des enseignant.es

Le Ministre de l'éducation nationale annonçait le 25 août étendre la prime d'attractivité aux enseignant.es en milieu de carrière. Mais pour le SNETAP-FSU l'enveloppe de 266 millions d'Euros est insuffisante car elle exclut les titulaires au-delà des 22 ans de carrière. Il dénonce également le principe même de la prime au lieu d'une revalorisation des grilles indiciaires.

Enfin, ce dispositif oublie une fois de plus, les personnels des CFA-CFPPA, accentuant la différence de traitement entre les agent.es dans les établissements.

Prime informatique

Le décret portant création d'une prime d'équipement informatique est enfin publié au Ministère de l'Agriculture et permet son versement aux enseignant.es. Mais il exclut les professeurs documentalistes, ainsi que les enseignant.es en CFA-CFPPA. Le SNETAP-FSU se laisse la possibilité d'engager des actions afin qu'ils / elles puissent en bénéficier également.

UNE ANNÉE POLITIQUE ET SYNDICALE IMPORTANTE POUR LE SNETAP-FSU

Les élections présidentielle et législatives, en 2022, seront l'occasion de défendre notre vision de l'enseignement agricole et maritime public, en particulier auprès des différent.es candidat.es. Le SNETAP-FSU associera le Comité de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public ([CDDEAP](#)).

Le SNETAP-FSU en novembre, puis la FSU en février, se réuniront en Congrès nationaux pour renouveler et renforcer leurs mandats pour la défense du service public, de ses personnels et de ses usager.ères.

Enfin, parmi les rendez-vous importants de l'année, la COP 26 au regard des conclusions du dernier rapport du GIEC, sera décisive. Le SNETAP-FSU, au travers notamment des collectifs qu'il a rejoint avec la FSU, poursuivra ses actions et mobilisations pour le climat, l'environnement et une véritable transition écologique.